

ASSOCIATION SPORTIVE - COLLEGE E.HERRIOT

Fiche inscription 2022 / 2023

| | | |
|--------------|----------|-------------------------|
| Nom-Prénom : | Classe : | Date de Naissance : / / |
| Adresse : | | Téléphone port : |

Cocher la ou les activité(s) choisie(s) :

| Activités | Professeurs | Dates/Horaires des entraînements | Informations |
|--|--------------|---|--|
| <input type="checkbox"/> BADMINTON (garçons/filles) (6ème à la 3ème) | Mme BONNEAU | Le MERCREDI de 13h30 à 16h30 Gymnase Herriot | Les mercredis après-midi pour les compétitions |
| <input type="checkbox"/> FUTSAL (garçons/filles) (6ème à la 3ème) | M.ENJALBERT | <u>Futsal Minimes (4ème/3ème) :</u> Le MERCREDI de 13h15 à 14h45 Attention !! Gymnase du Chapitre <u>Futsal Benjamins (6ème/5ème) :</u> Le VENDREDI de 15h30 à 16h40 Gymnase Herriot | Les mercredis après-midi pour les compétitions |
| <input type="checkbox"/> BASKET-BALL (garçons/filles) (6ème à la 3ème) | Mme GOUGELET | <u>Ouvert à tous :</u> Le VENDREDI de 16h40 à 17h55 Gymnase Herriot | Pas de compétitions le mercredi après-midi |

Autorisation Parentale :

Je soussigné(e), père, mère, tuteur légal (1) :

- Autorise mon fils (ma fille)(2) de la classe de à participer aux activités de l'Association Sportive du collège E.HERRIOT.

-Autorise le professeur EPS responsable ou l'accompagnateur, à faire pratiquer, en cas d'urgence, une intervention médicale ou chirurgicale en cas de nécessité (3).

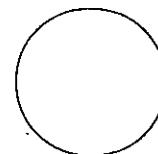
1- rayer la mention inutile

2- Noter le nom et le prénom du licencié

3- rayer en cas de refus

Fait à, le

Signature,



Equipement pour la pratique :

Tous les licenciés à l'Association Sportive s'engagent à emmener une paire de basket propre pour la pratique dans le gymnase HERRIOT.

Protocole Sanitaire

Nous suivons pour cette rentrée 2022 le "Protocole sanitaire des écoles et établissements scolaires - Année scolaire 2022-2023" du ministère de l'Education Nationale.

Documents à retourner au professeur EPS:

- La fiche d'inscription remplie (recto/verso) et signée (dans une enveloppe svp avec nom prénom classe)
- Un chèque (à l'ordre de l'Association Sportive Collège E.HERRIOT) ou espèce de 20 euros (Pour un paiement en espèce, un reçu sera donné à votre enfant)

Fonctionnement de l'Association Sportive :

1. Contrôle des présences.

Si la participation à l'Association Sportive reste basée sur le volontariat, nous contrôlons la présence des élèves lors des séances d'entraînement et de compétitions. Les parents seront prévenus en cas d'absences répétées.

Il est demandé de prévenir l'enseignant responsable de l'activité de l'absence de votre enfant : soit directement par votre enfant quelques jours avant, soit par un mot écrit.

Si votre enfant est absent et qu'il n'a pas prévenu l'enseignant, un billet d'absence pourra lui être demandé dès le lendemain à la vie scolaire.

Tout abandon en cours d'année doit être notifié par écrit.

Attention !!

Pour les entraînements au gymnase du Chapitre (mercredi après-midi), les élèves pourront s'y rendre directement. Ils ne seront sous la responsabilité de l'enseignant que sur les horaires de prise en charge, c'est à dire 13h15-14h45. Ils pourront partir directement du gymnase, à la fin de la séance, sans être raccompagnés.

2. Déplacements lors des compétitions

• Déplacement en dehors de l'agglomération :

Les déplacements sont organisés par le district et systématiquement encadrés par un professeur d'EPS.

• Déplacement dans l'agglomération

L'Association Sportive du collège E.HERRIOT prend à sa charge les déplacements. L'encadrement est assuré par les enseignants d'EPS. Occasionnellement, nous pouvons demander à votre enfant de rejoindre un gymnase proche du collège HERRIOT par ses propres moyens et d'y retrouver les enseignants EPS qui organisent la compétition.

Cela concerne principalement les minimes (4ème/3ème). Les benjamins sont pris en charge à partir du gymnase Herriot, sauf demande écrite.

L'enseignant prend en charge votre enfant sur les horaires indiqués par la convocation (affichée dans le hall du collège).

3. Absence du professeur

En cas d'absence des professeurs, les élèves en seront informés par voie d'affichage sur le panneau des absences qu'ils devront consulter tout au long de la semaine. En cas de force majeure et d'absence imprévue du professeur responsable de l'activité, les élèves licenciés quitteront le lieu d'activité après 15mn d'attente.

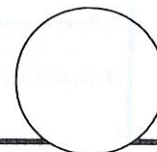
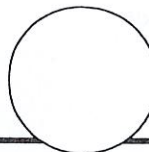
4. Informations pour les entraînements et compétitions

Toutes les informations concernant les entraînements et compétitions sont données par le biais du tableau réservé à l'Association Sportive (dans le hall du collège)

5. Vestiaires et objets de valeurs

Depuis quelques années, il est demandé de ne plus emmener d'objets de valeurs aux entraînements et compétitions. Ceux-ci sont sous la responsabilité de vos enfants.

Signatures (parents+élèves)



Droit à l'image :

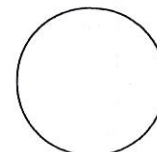
Je soussigné(e)....., père, mère, tuteur légal (1) autorise le collège E.HERRIOT et les enseignants d'EPS à utiliser l'image de mon fils (ma fille)(2) de la classe de pour des opérations de communication interne ou externe à l'établissement, et ce dans le cadre de l'association sportive.

Si vous ne souhaitez pas donner ce droit à l'image, rayez ce cadre !

1- rayer la mention inutile

2- Noter le nom et le prénom du licencié

Signature,



Documents à retourner au professeur EPS:

- La fiche d'inscription remplie (recto/verso) et signée (dans une enveloppe svp avec nom prénom classe)
- Un chèque (à l'ordre de l'Association Sportive Collège E.HERRIOT) ou espèce de 20 euros (Pour un paiement en espèce, un reçu sera donné à votre enfant)